



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

Procès-verbal d'une session du conseil de La Municipalité de Saint-Pierre de- l' Île- D'Orléans, séance extraordinaire du 15 décembre 2014, tenue à l'édifice municipal au 515, route des Prêtres, à Saint- Pierre de- l' Île- D'Orléans, à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents:

M. Claude Rousseau → Conseiller
Mme Caroline Turgeon → Conseillère
Mme Nathalie Vézina → Conseiller
M. Alain Dion → Conseiller
Mme Huguette Giroux Conseillère
M. François Pichette- → Conseiller

et tous formant quorum.

Le directeur général/secrétaire- trésorier, M. Gérard Cossette agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h05 par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 6 membres présents et souhaite la bienvenue à tous pour cette assemblée extraordinaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Lecture et adoption des prévisions budgétaires 2015
4. Adoption du règlement #410-2014 de taxation et tarification pour l'année 2015
5. Adoption du règlement #411-2015 de tarification du camp de jour, des frais administratifs et de location de locaux pour l'année 2015
6. Adoption du règlement #412-2015 de compensations pour services municipaux de l'année 2015
7. Adoption du règlement #413-2015 de compensations pour services municipaux de l'année 2015

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC

8. Levée de la séance.

1430-2014

Sur proposition du conseiller M. Claude Rousseau et appuyé par la conseillère Mme Nathalie Vézina, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour .

ADOPTÉE.

1431-2014

3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015

Sur proposition de la conseillère Mme Huguette Giroux et appuyé par la conseillère Mme Caroline Turgeon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les prévisions budgétaires 2015 au montant de 1 950 577\$ représentant les revenus et les dépenses. Un montant de 161 842\$ est pris dans le surplus accumulé pour équilibrer le budget 2015.

ADOPTÉE.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

1432-2014

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT #410-2015 DE TAXATION FONCIÈRE ET TARIFICATION DE SERVICE POUR L'ANNÉE 2015

Sur proposition du conseiller M. Alain Dion et appuyé par la conseillère Mme Huguette Giroux, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement #410-2015 de taxation foncière et de tarification de services pour l'année 2015. **ADOPTÉE.**

1433-2014

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT #411-2015 DE TARIFICATIONS ADMINISTRATIVES, DU CAMP DE JOUR, DES FRAIS ADMINISTRATIFS, DE RESERVATION DE LOCAUX POUR L'ANNÉE 2015 ET DE TARIFICATION DU SERVICE INCENDIE.

Sur proposition du conseiller M. Alain Dion et appuyé par le conseiller M. François Pichette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement #411-2015 de tarifications administratives du camp de jour, des frais administratifs, de réservation de locaux et de tarification du service incendie. **ADOPTÉE.**

1434-2014

6. ADOPTION DU RÈGLEMENT DE COMPENSATION # 412-2015 POUR SERVICES MUNICIPAUX AUX PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES VISÉS AU PARAGRAPHE 5 DE L'ARTICLE 204 DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE POUR L'ANNÉE 2015

Sur proposition du conseiller M. Alain Dion et appuyé par la conseillère Mme Nathalie Vézina, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement #412-2015 de compensations pour services municipaux aux propriétaires des immeubles visés au paragraphe 5 de l'article 204 de la loi sur la fiscalité municipale pour l'année 2015. **ADOPTÉE.**

1435-2014

7. ADOPTION DU RÈGLEMENT DE COMPENSATION # 413-2015 POUR SERVICES MUNICIPAUX AUX PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES (MRC) VISÉS AU PARAGRAPHE 5 DE L'ARTICLE 204 DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE POUR L'ANNÉE 2015

Sur proposition de la conseillère Mme Caroline Turgeon et appuyé par le conseiller M. François Pichette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement #413-2015 de compensations pour services municipaux aux propriétaires des immeubles (MRC) visés au paragraphe 5 de l'article 204 de la loi sur la fiscalité municipale pour l'année 2015. **ADOPTÉE.**

Période de question du Public

8. LEVÉE DE LA SÉANCE.

L'ordre du jour étant épuisé ;

En conséquence :

1436-2014

Sur proposition de la conseillère Mme Caroline Turgeon et appuyé par la conseillère Mme Huguette Giroux, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 19h48.

ADOPTÉE

Je, Sylvain Bergeron, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général/secrétaire-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

M. Sylvain Bergeron, maire

M. Gérard Cossette, Directeur général/secrétaire- trésorier